le petit Grézelois

petit journal d'informations communales de Grézels, Lot

N° 48 MARS 2024

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,, chères Grézéloises,... chers Grézélois,... chers amis. Bonjour à tous !

Je reprends, dans ce nouveau numéro de notre journal communal, les grandes lignes de mes vœux pour cette année 2024, notamment pour ceux qui n'avaient pu assister à la cérémonie, ce qui me permet du coup de dresser le bilan de l'année 2023 et d'ouvrir les perspectives pour 2024.
En tant que maire, je mesure les responsabilités qui m'incombent et je m'emploie à les assumer.
Tout d'abord, celle d'être un maire Réaliste mais Optimiste.

Alors que nous entamons cette année avec espoir et résilience, il est inévitable que nous reconnaissions les défis complexes auxquels le monde est confronté. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, en Israël, nous rappellent l'importance de cultiver un réalisme éclairé. Dans notre petite commune rurale, tout en restant solidaires avec ceux qui souffrent à travers le globe, nous sommes conscients que notre force réside dans la construction d'une communauté solide et bienveillante. Face aux tumultes internationaux, nous devons demeurer réalistes quant aux obstacles, mais nous nous devons de cultiver également l'optimisme nécessaire pour bâtir un avenir meilleur. C'est ensemble, en valorisant nos liens locaux et en œuvrant pour le bien commun, que nous pourrons faire face à ces défis mondiaux avec détermination. Que cette année soit placée sous le signe du réalisme éclairé et de l'optimisme constructif pour notre belle commune.

Mais c'est aussi celle d'être un maire Passionné et Ambitieux pour sa commune.
Depuis le début de mes mandats, de premier adjoint de Nicole Bortot, puis de maire, ma mission est animée par une passion inébranlable pour notre territoire, nos traditions, et surtout, pour vous, les membres précieux de notre communauté. Mon ambition se nourrit de la volonté de bâtir un avenir florissant pour notre village. Ensemble, avec cette passion qui nous unit et l'ambition de voir notre commune prospérer, je me suis engagé à travailler sans relâche pour répondre à vos besoins et préserver l'essence même de notre vie rurale. Les coqs continueront de chanter, les chiens d'aboyer, les cloches de sonner, les chasseurs de chasser. Que cette nouvelle année soit empreinte de projets fédérateurs, de réussites partagées et de moments de solidarité, car c'est avec passion et ambition que nous construisons ensemble un futur prometteur pour notre petit village.

Vœux du maire Sébastien Perez accompagné de Véronique Chassain conseillère départementale, Raphaël Daubet sénateur du Lot, Geneviève Lasfargues, conseillère régionale

Et c'est aussi celle d'être un maire Dynamique et Gestionnaire.

Ces dernières années ont été particulièrement porteuses pour notre village. Grâce à l'énergie et à la créativité de chacun d'entre vous, nous avons réalisé des projets qui ont considérablement amélioré notre cadre de vie et renforcé notre unité. Les initiatives portées par notre conseil municipal et les associations, aussi dynamiques que volontaires, ont montré que même dans un petit village comme le nôtre, nous sommes capables de grandes réalisations tout en maîtrisant la dépense publique. À ce jour, notre commune est totalement désendettée et prête à financer les grands projets de demain. C'est le fruit d'une volonté forte menée depuis plus de 10 ans, de maîtriser au plus juste les dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement.

Cette année encore, en 2023, nous avons réalisé nombre de choses :

- l'achèvement, ou presque, de la sécurisation de la route du Bos, en partenariat avec la communauté des communes. Merci à Joël Mourgues, Maire de Sérignac et vice-président de la communauté des communes en charge de la voirie, ici présent, pour son soutien sur ces travaux.

Continuez à la page suivante →

SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Feux de forêts: débroussailler !
- Quelques règles d'urbanisme
- Ah, les boîtes aux lettres !
- Le pont de Pescadoires a 70 ans
- Tri à la source des biodéchets
- Les pompiers à la manœuvre
- Grainothèque et livres en langues étrangères
- Nouveaux livres à la bibliothèque
- Informations pratiques
- Agenda des manifestations prévues par les associations du village

La poursuite de l'enfouissement des réseaux à St Benoit, et de la chaussée qui sera reprise au printemps par les services de la voirie communautaire.

- La mise en place de trois bâches à incendie à St Jean, Pech-Estève et Courrech. Trois autres seront installées en début d'année à Bonnet, au Bos et à Cournou, et ainsi permettront la défense contre l'incendie de l'ensemble du territoire de la commune. Grézels est ainsi une des toutes premières communes du Lot à se conformer à la loi en matière de défense contre l'incendie. Un investissement de près de 100 000 €, subventionné à 75% par l'État et le département.
- La création du local de rangement de la salle des fêtes, l'achat d'une autolaveuse, d'un chariot pour les tables et d'un diable pour les chaises.
- Le remplacement d'une partie de l'éclairage public sur le chemin de St Jeanty.
- La restauration de l'escalier et des peintures des portes et fenêtres de l'église St Hilaire et les fenêtres de celle de Saint Jean.
- L'achèvement de l'avant-projet de la requalification de la traverse du village en collaboration avec les services du département et le cabinet d'architecte "Tout Est Paysage".
- La démolition, tant attendue par les riverains de la place de l'église et du Carreyrat, des ruines qui menaçaient de s'écrouler au cœur du bourg. Un dossier qui nous a demandé beaucoup de temps et de patience pour obtenir une décision de justice nous y autorisant. Un dossier loin d'être clos tant les procédures administratives et juridiques seront longues, complexes et coûteuses pour obtenir réparation de la part des propriétaires ou acquérir les parcelles et enfin envisager un aménagement des lieux. À ce jour, j'attends un rendez-vous avec la sous-préfète de Cahors pour demander le soutien de l'État et de la justice. Chers riverains, bien que vous n'exprimiez aucune plainte, sachez que je comprends l'impatience qui doit être la vôtre de tourner cette page. Monsieur le Sénateur, je sais votre volonté de faire changer les choses en matière de lois, règles, normes, démarches, autorisations. Si vous avez besoin d'un cas pratique au palais du Luxembourg, je tiens ce dossier à votre disposition.

En cette nouvelle année, nos ambitions grandissent encore. Nous avons des projets qui, je n'en doute pas, rendront notre village de Grézels encore plus florissant et accueillant.

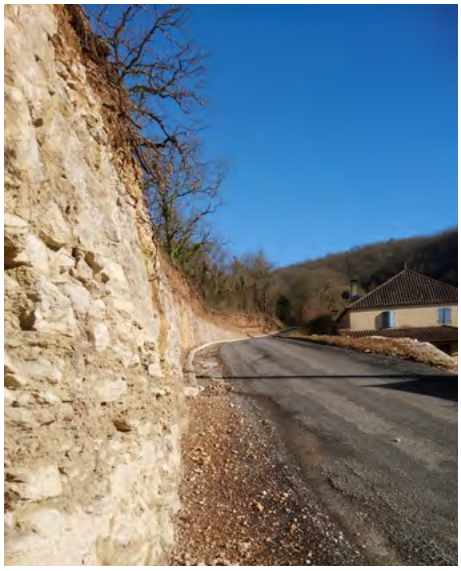

Mais nous ne pouvons y arriver qu'ensemble. La collaboration avec l'État, les institutions régionale et départementale est cruciale. Ensemble, je suis convaincu que les succès à venir seront le fruit de cette collaboration.

- Quatre dossiers majeurs devraient aboutir en 2024 :
- l'enfouissement des réseaux dans le quartier de Combe Rantès, les Garrigues et St Jeanty. L'essentiel du coût de ces travaux sera supporté par la fédération d'électricité du Lot. Je connais, là aussi, les interrogations des riverains. Aussi, le conducteur de travaux de l'entreprise Bouygues doit venir vers vous pour vous tenir au courant des avancées et des contraintes et de faire son maximum pour laisser la circulation des véhicules possible.
- La requalification du seuil sur le St Matré au droit de la place de la liberté dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et des inondations pour sécuriser le site, l'embellir, et limiter les risques de crues. Cette opération est menée conjointement par la commune, la communauté des communes, et le syndicat du bassin du Lot. Son coût sera intégralement supporté par la communauté des communes à l'exception d'éventuels mobiliers urbains.
- La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie en logements locatifs. Les deux existant seraient rénovés et les anciens bureaux transformés en un logement aux normes handicapés. Le tout avec la volonté de réduire au maximum l'impact environnemental par l'isolation, le changement des fermetures et du mode de chauffage. L'étude de faisabilité est réalisée et les demandes de subventions adressées aux partenaires, Etat, région, Département. C'est là un dossier à plus de 200 000 €.
- Enfin, la requalification de la traverse du village. L'avant-projet est achevé et validé par le conseil municipal. Là aussi, nous venons de déposer les différents dossiers de demande de subvention auprès de l'État, de la région et du département. C'est un projet dont le coût dépassera les 700 000€. Je tiens à souligner d'ores et déjà, le total soutien du département par les voix de son Président Serge Rigal, de son vice-président en charge de la voirie départementale Frédéric Gineste, et de ses conseillers départementaux Véronique Chassain et Rémi Branco, qui nous ont assuré de leur soutien

financier maximal. Subvention au titre du FAST, amendes de police et fonds de concours. Par contre, mon inquiétude est grande en ce qui concerne celle de l'Etat du fait qu'il ait changé ses orientations budgétaires entre le début de ce projet et aujourd'hui. L'an passé ce type de dossiers était fortement subventionné, alors qu'à ce jour nous ne savons pas s'il sera seulement éligible. Depuis plusieurs mois déjà, j'ai fait part de ces inquiétudes à Mme la Préfète, à notre député Aurélien Pradié, à nos sénateurs, au président du département, aux conseillers départementaux et à notre président de la communauté de communes. Tous, sans exception, et je les en remercie, ont répondu présents pour échanger avec moi sur ce dossier afin d'en comprendre les subtilités et les enjeux. Tous m'ont assuré qu'ils feraient tout leur possible pour que notre dossier aboutisse. À ce jour, certains d'entre eux m'ont confirmé être déjà intervenus. Qu'ils en soient remerciés.

– Quant à la région, je suis au regret et surpris, qu'elle n'ait donné suite à aucune de nos invitations sur ce dossier.

Enfin, un maire se doit d'être reconnaissant : Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers nos services publics, nos forces de l'ordre, nos pompiers, et tous ceux qui travaillent sans relâche pour le bien-être de notre communauté à Grezels.

Comme chaque année, c'est avec une grande considération, que j'adresse à nos associations (comité des fêtes, café associatif, la chasse), aux ateliers de couture et de jardinage, aux bénévoles de la bibliothèque, aux rédacteurs du « Petit Grézélois », et à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre servent notre village, mes remerciements les plus sincères.
Merci à Jean Delmon qui sans relâche entretient année après année les églises et les fleurs de la commune. Jean qui de la même manière est toujours disponible pour répondre à nos interrogations quand il s'agit de son village.

Merci à Marie Minos, notre secrétaire de mairie, chaque jour plus investie dans son travail pour répondre au mieux à vos sollicitations et aux miennes, et elles sont nombreuses vous l'aurez compris.

Merci également à Annie Barbaro, notre agent d'entretien, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite, pour ton dévouement jusqu'au dernier jour, pour assurer le meilleur accueil dans nos locaux. Bonne retraite Annie.

Merci aux conseillères et conseillers municipaux qui ne s'épuisent pas après ces 4 années d'étroite et intense collaboration. Merci pour votre implication dans les projets, pour votre soutien, pour votre compréhension. Vous faites preuve d'abnégation, souvent, et sachez que j'en suis conscient et que je vous en suis reconnaissant.

Enfin, merci Patrick et Serge, mes adjoints, pour votre dévouement au quotidien. Serge, qui au-delà des affaires de la commune, est totalement impliqué au sein de notre communauté de commune pour que Grézels participe pleinement à l'effort collectif. Membre du conseil communautaire, il y est également membre du bureau et travaille dans de nombreuses commissions dont celles de la santé et de l'urbanisme. Mon cher Serge, je sais à quel point ton agenda est parfois chargé. Patrick qui lui aussi ne se ménage pas, et que je ne ménage pas. Patrick qui à toutes heures de la journée, pas encore de la nuit mais presque, arpente notre village, ici pour relever un problème de poteau téléphonique, ici pour s'assurer du bon déroulement d'un chantier, ici pour s'assurer de la propreté de nos espaces publics, ici pour gérer la location de la salle des fêtes, ici encore, réveillé par mes soins pour se rendre au chevet d'un administré. L'apanage de la retraite, mon cher Patrick, je sais à quel point je te sollicite chaque jour. Serge et Patrick, auxquels j'ai demandé en ce début d'année de prendre en charge d'une part, un dossier complexe concernant les obligations de débroussaillement sur vos propriétés et l'éventuelle création d'une AFP (Association Foncière Pastorale) pour parfaire notre volonté de lutter contre les incendies et d'autre part un dossier sur les obligations de compostage, individuel ou collectif. Deux dossiers qui vous concernent toutes et tous. Aussi, dès ce printemps, ils seront amenés à venir à la rencontre de chacun d'entre vous. Je ne doute pas que vous leur réserverez le meilleur accueil.

En conclusion, permettez-moi de vous dire que notre force réside dans notre unité à Grézels. Chacun d'entre vous, avec vos idées, votre énergie et votre engagement, est une pièce essentielle du puzzle qui a construit notre communauté. Ensemble, nous sommes capables de créer un avenir radieux pour nous-mêmes et les générations futures.
Merci pour leur présence à monsieur le sénateur Raphaël Daubet, notre conseillère régionale Geneviève Lasfargue, notre conseillère départementale Véronique Chassain, notre président de la communauté de communes, Serge Bladinières, nos maires voisins, les membres du conseil municipal, les représentants de nos forces de l'ordre, de nos pompiers.
Merci, bien sûr, à vous, chers habitants de Grézels, qui donnez à notre communauté cette vitalité si particulière.

Ensemble, regardons vers l'avenir, avec réalisme et optimisme, avec passion et ambition, avec dynamisme et gestion, avec reconnaissance. Merci de faire partie de cette aventure.

Excellente année 2024 à tous !
Vive Grézels... Vive la république...
Vive la FRANCE.
Merci.

Sébastien Perez

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION : AVANT L'ÉTÉ, PENSEZ À DÉBROUSSAILLER !

(Notes extraites de la documentation publique du Ministère de l'Agriculture)

En période estivale, le risque d'incendie augmente pour les 17 millions d'hectares de la forêt française. Toutes les régions ne présentent cependant pas la même sensibilité, mais le risque est désormais potentiellement présent sur l'ensemble de la France, comme en témoigne l'année 2022. Au niveau national et sur la dernière décennie (2013-2022), on dénombre en moyenne, chaque année, environ 5 400 feux de forêt pour une superficie incendiée de 19 500 hectares environ, avec un pic exceptionnel en 2022 (16 000 feux pour une surface de 72 000 ha) qui tire les chiffres vers le haut. Les variations restent cependant fortes d'une année sur l'autre.

Tout propriétaire de terrain doit veiller au respect des mesures de débroussaillement obligatoire autour des habitations et en bordure de certaines infrastructures.

Débroussailler protège vos biens et les personnes

La majorité des départs de feux est d'origine anthropique et ils démarrent le plus souvent le long de voies de communication ou depuis des constructions. En diminuant la biomasse combustible à proximité des habitations dans les zones particulièrement exposées au risque incendie, l'intensité du feu est moindre, ce qui facilite l'intervention des services de secours et sécurise habitants et habitations.

Ainsi, les obligations légales de débroussaillement (OLD) en protégeant la forêt, protègent aussi les biens et les personnes. Ces obligations de débroussaillement contribuent activement à la politique de prévention des incendies en favorisant la politique d'extinction des feux naissants. Le respect des obligations légales de débroussaillement revêt un caractère prioritaire.

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillement comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillement initial réalisé, les débroussaillements suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles. Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillement peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillement pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillement. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

En ce qui concerne Grézels, nous allons répertorier les zones à risque et nous passerons éventuellement rencontrer les propriétaires concernés pour faire le point.
Le débroussaillement viendra compléter les installations existantes : bornes à incendie dans le village, six bâches de réserve d'eau installées sur la commune, et la cale permettant la prise d'eau sur la rivière Lot.
Nous envisageons également de renforcer le nombre de bornes lors des travaux sur la traversée du village.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur **feux-foret.gouv.fr**, où vous trouverez toutes les informations utiles.

DÉBROUSSAILLER SON TERRAIN ET LES ABORDS DE SON HABITATION, C'EST OBLIGATOIRE ET C'EST INVESTIR POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS FACE AUX FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION.

Avant l'été, débroussailler !

Rappel sur quelques règles d'urbanisme

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

Vous détenez un permis de construire ou un permis d'aménager. Vous devez obligatoirement déclarer l'ouverture de votre chantier à la mairie, dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation. Ce n'est pas nécessaire pour une déclaration préalable de travaux.
Votre permis est périmé si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans. Si vous les interrompez durant plus d'1 an, votre permis est aussi périmé. Vous pouvez toutefois demander la prolongation de votre permis. Vous pouvez le prolonger 2 fois pour une durée d' 1 an.

AFFICHAGE DE L'AUTORISATION D'URBANISME SUR LE TERRAIN

Vous venez d'obtenir un permis de construire, un permis d'aménager, un permis de démolir ou une décision de non opposition à une déclaration préalable de travaux ? Vous devez afficher cette autorisation sur votre terrain pour que tous vos voisins en soient informés dès la notification (Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne). À partir du 1er jour d'affichage, ils peuvent déposer un recours contre l'autorisation d'urbanisme.
L'affichage doit être bien lisible de la voie publique ou des espaces ouverts au public. Le panneau doit être affiché sans interruption et rester en place pendant toute la durée des travaux. Pour les travaux de courte durée, le panneau doit être affiché sans interruption pendant 2 mois, même s'ils durent moins longtemps. Durant 2 mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, vos voisins peuvent contester l'autorisation d'urbanisme qui vous a été accordée.
L'absence d'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain ne la rend pas illégale, mais elle allonge le délai de recours des tiers. Ils peuvent contester l'autorisation durant 6 mois à partir de l'achèvement des travaux.

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue. Pour une déclaration préalable de travaux, vous devez déposer la DAACT dans un délai de 3 ans.
Vous devez signer la DAACT ou la faire signer par l'architecte quand il a dirigé les travaux. En fonction du projet, il faudra y joindre des attestations certifiant le respect de certaines règles de construction :

- Attestation d'accessibilité
- Attestation de prise en compte de la réglementation environnementale RE2020 et thermique RT2012
- Attestation acoustique

Sauf exception, la mairie a 3 mois pour contester la conformité des travaux à partir de la date de réception de la DAACT, en vérifiant sur place.

TRAVAUX NON RÉALISÉS

Dans le cas où les travaux ne sont pas commencés et ne seront pas réalisés, il faudra déposer une demande de retrait de l'autorisation en mairie. A défaut, vous serez redevables des taxes et impôts.

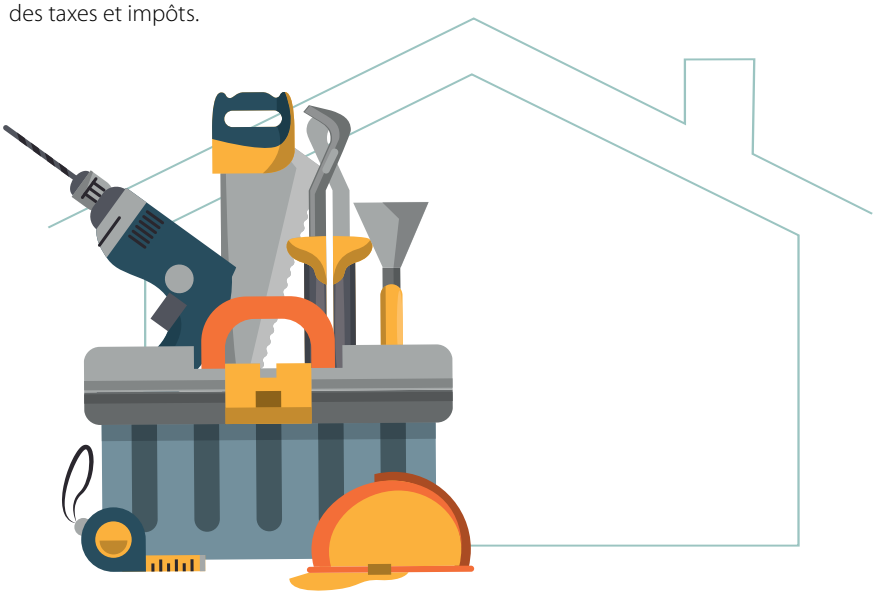

AH, LES BOÎTES AUX LETTRES : PAUVRES FACTEURS !

La distribution du courrier et celle de vos Petits Grézelois seraient grandement aidées si les boîtes au lettres étaient accessibles directement en bord de route comme c'est le plus souvent le cas le long des routes de Courrech, du Pouaudou ou de Saint-Jeanty. Ici, distribuer le journal est grandement facilité par l'emplacement de la plupart des boîtes aux lettres au ras de la route ; il suffit d'ouvrir la fenêtre de la voiture et le tour est joué ! Dans bien d'autres endroits du village, c'est un vrai calvaire pour effectuer ce travail ; il faut sortir de la voiture, chercher la boîte tantôt perdue dans les feuilles, tantôt coincée au fond d'un mur, parfois au ras du sol ou au fond d'une impasse…

Pauvre facteur qui effectue ce travail tous les jours. Bon, dans le village, la distribution se faisant à pied, c'est moins problématique.

Distribuer le Petit Grézelois, c'est parcourir 20 km et y passer 2h30, bénévolement bien sûr. Alors, à l'occasion, si nécessaire, essayez de revoir l'emplacement de votre boîte, et le plus, c'est que cela sera plus pratique pour vous aussi !

1954 – 2024 LES 70 ANS DU PONT DE PESCADOIRES

Pescadoires, petit village de pêcheurs enclavé dans un méandre du Lot, n'avait d'autre possibilité pour rejoindre Puy-L'évêque ou Prayssac que la traversée de la rivière par un bac situé au lieu-dit Coursiade. Celui-ci a assuré la traversée jusqu'en 1954, date de la mise en service du pont.

Les tergiversations entre les communes de Pescadoires, Lagardelle et Prayssac sur l'emplacement d'un pont durèrent près de 100 ans !

Finalement ce sera le Conseil Général, appuyé par Monsieur Marcouly qui décidera d'édifier le pont au lieu-dit " emplacement actuel en amont du bac, et charge l'ingénieur en chef d'étudier soit la construction d'un pont en béton armé ou d'un pont suspendu pouvant l'un et l'autre supporter une charge de 18 tonnes.

Montant des travaux :
Pont en béton armé = 32 000 000 francs
Pont suspendu = 32 500 000 francs

Le Conseil Général décide la construction d'un pont en béton armé et participe à hauteur de 14 400 000F.

Lagardelle n'envisage plus de pont sur son territoire, mais demande en 1951 l'étude d'une passerelle à la Gibertie ou au Gal qui n'aura pas de suite.

11 octobre 1951: adjudication des travaux de construction pour la somme de 27 000 000 francs.
Entrepreneurs : Monsieur Chambert de Nancy, Messieurs Sabatié et Guiraudon de Bordeaux, Monsieur Ordy de Cahors. L'entreprise Ordy est retenue.
8 décembre 1951 : début des travaux. Ceux-ci devaient durer 18 mois mais une crue du Lot emporte le pont de bateaux ainsi qu'une grue destinée à la construction des piles, ce qui occasionne une augmentation des frais et un retard dans l'avancement des travaux. Le pont sera finalement construit en 24 mois environ.

18 janvier 1954 : essai en charge du pont.
L'inauguration est prévue pour le 9 mai 1954.
Le conseil municipal de Lagardelle, considérant que les intérêts de la commune ont été méconnus lors du choix de l'emplacement du pont, décide de ne pas participer aux frais de l'inauguration de ce dernier.

L'inauguration du pont aura lieu en présence de Messieurs MONNERVILLE, président du Conseil Général du Lot, FAURE, maire de Prayssac, LAPEYRIE, préfet du Lot, RIGAL, maire de Pescadoires, MARCOULY, conseiller général et maire de Puy-l'évêque, ainsi que des maires du canton et autres personnalités.

Un embrasement du pont et un feu d'artifice étaient prévus mais ils furent supprimés en raison du désastre de Diên-Biên-Phù survenu le 7 mai.

Un grand merci à Jean Delmon pour la documentation fournie.

Tri à la source des biodéchets

QUELS ENJEUX ?

Une ressource encore peu exploitée. Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. Pourtant, ils sont aujourd'hui encore massivement mis en décharge, générant des gaz à effet de serre, ou incinérés alors qu'ils représentent une ressource importante de matières. Trier les biodéchets à la source n'est plus seulement une question de bon sens écologique mais une obligation règlementaire.

La valorisation des biodéchets constitue un levier économique de réduction des dépenses consacrées à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle permet de contrecarrer les effets de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), amenée à augmenter fortement jusqu'en 2025, notamment pour le traitement par stockage. Le tri à la source des biodéchets présente bien des avantages :

Ils peuvent faire l'objet d'une valorisation matière et, dans le cas de la méthanisation, fournir en plus une valorisation énergétique grâce à la production de biogaz.

En diminuant les tonnages des OM (ordures ménagères) traitées par la collectivité, on limite l'extension ou la création d'installations de traitement de déchets.

Le retour au sol permet d'augmenter le taux de matières organiques dans les sols, de contribuer à leur fertilité et leur activité biologique, et de stocker du carbone dans le sol.

L'augmentation des performances des collectes de déchets recyclables réduit d'autant plus les quantités d'OMR (ordures ménagères résiduelles).

COUP DE GUEULE

Le savez-vous ? 600€, c'est le coût supplémentaire par camion d'une mauvaise collecte.
Lorsque le camion qui collecte les matières recyclables arrive au centre de tri, il est vidé et un employé est chargé d'en vérifier le contenu. Si celui-ci n'est pas conforme, le chargement est refusé… Il faut donc reprendre les déchets pour les mener à l'enfouissement ou à l'incinération… C'est un coup supplémentaire qui est facturé et donc payé par l'usager. Que de frais inutiles en cette période difficile pour de nombreuses familles.

RAPPEL

On appelle « biodéchets » les déchets organiques fermentescibles :

les déchets alimentaires ou « déchets de cuisine et de table » : déchets de cuisine tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés, etc.

les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « déchets verts » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

COMPOSTAGE

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC).

Dans notre village, la plupart d'entre nous avons la possibilité de les entreposer au jardin pour en faire du compost (ce qui réduit encore la facture du ramassage). Cependant, pour les rares habitants de la commune qui n'ont pas de jardin, nous pourrions envisager de mettre en place un lieu de dépôt des biodéchets.

Nous n'avons pas idée de qui pourrait être concerné.
Si c'est votre cas, merci de contacter la mairie (05 65 30 81 51) pour que nous l'organisions au plus près de ceux qui en auront besoin.
Il y a aussi la possibilité de s'entendre entre voisins…

DE MAUVAIS EXEMPLES SUR NOTRE COMMUNE

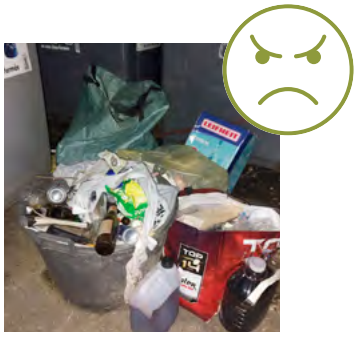

Régulièrement, des bouteilles de bière en verre et des encombrants sont déversées dans les poubelles grises ou déposés près des containers. Dans la poubelle grise, cela alourdit le poids des ordures ménagères, de loin ce qui coûte le plus cher et donc aggrave la facture de chacun. Déposés à côté des containers, dans la mesure où nous n'avons pas d'employé communal dédié, ce sont des bénévoles qui doivent ramasser, mettre les bouteilles au récupe-verre ou charger leur voiture pour amener les encombrants à la déchèterie.

La très grande majorité de nos concitoyens s'applique à respecter les règles, ce qui est bon pour la planète… et notre porte-monnaie. Les quelques-uns qui par désinvolture ou manque de civisme s'affranchissent du tri correct font peser sur tous le coût de leur incorrection. Gageons que ce sont les mêmes qui se plaignent du poids des impôts…

Pensons aussi à bien fermer les couvercles des containers, un geste simple qui diminue les mauvaises odeurs, entre autres.
Enfin, la loi du 24 juillet 2019 nous autorise à mettre des caméras pour constater et verbaliser les infractions relatives au mauvais tri des déchets. Ce serait vraiment dommage d'en arriver là.

LES POMPIERS À LA MANŒUVRE

Dimanche 17 mars, les pompiers de Puy l'Evêque sont venus s'entraîner sur les hauteurs de Grézels. Comme chaque dimanche, il s'agit de se préparer pour mieux réagir aux éventuelles interventions. Le thème du mois porte sur les feux de forêt, et les bâches à incendie installées récemment sur la commune sont tout à fait indiquées pour l'exercice. Avec deux véhicules de reconnaissance, un camion citerne de 10m3, deux camions citerne forestiers lourds et un véhicule de soins, les soldats du feu ont déployé leurs moyens d'intervention sur le causse de Pech Estève en utilisant la réserve du secteur. Il s'agissait d'attaquer le feu avec une lance permettant d'envoyer 500 litres à la minute sur les flammes (fictives pour l'exercice). Dans un deuxième temps, la cabane des chasseurs de la côte de Courrech a servi de lieu d'entraînement à la protection de points sensibles, telles les maisons ou les exploitations agricoles.

Le commandant des Pompiers, Jean-Philippe Oberdorff, s'inquiète cependant de la difficulté à recruter de nouveaux volontaires. Un appel est lancé aux jeunes du secteur de Puy l'Evêque qui auraient envie de se former et de vivre une expérience riche et des plus utiles. A noter la présence d'un tout jeune élève-pompier de 6 ans qui a déjà montré un savoir faire efficace et une volonté déjà très prometteuse.

BIBLIOTHEQUE GRÉZELS

Création d'une GRAINOTHEQUE

C'est parti!!!

Qu'est-ce qu'une grainothèque?

Une grainothèque est un système d'échanges où chacun peut déposer et prendre des graines librement et gratuitement.

Quelles graines et variétés partager?

Toutes les graines : légumes, aromatiques, fleurs.
Vive la biodiversité !
Faisons vivre les variétés anciennes et traditionnelles de nos terroirs!

Que faire maintenant ?

Déposez les graines à la bibliothèque, au Couderc ou à la mairie dans une ou des enveloppes en écrivant : le nom de la semence et *emportez-en d'autres!*

LOT
LE DÉPARTEMENT

BIBLIOTHÈQUE DE GRÉZELS

PROCHAINEMENT

CRÉATION D'UN RAYON EN LANGUES ÉTRANGERES

Nous sommes preneuses de livres récents à déposer à la bibliothèque ou à la mairie.
Merci pour votre participation.

Tous les samedis

De 15h à 17hh

Establishing a foreign languages section

We would like to set up a section in our library with foreign-language books. To get started we are happy to relieve you of any recent books you'd like to part with. Our knowledge in this area is currently limited, but our intention is to systematically increase the supply with purchased books. You can hand in any books that you are willing to part with at the library or at the town hall. Thank you so much for your cooperation!
Every Saturday from 3 p.m. to 5 p.m. Free. Consult our catalog at www.bibliotheque-grezels.fr

Inrichting van een sectie buitenlandse talen

In onze bibliotheek willen wij graag een sectie inrichten met anderstalige boeken. Om hiermee een begin te kunnen maken, ontvangen wij graag recente buitenlandse boeken. Onze kennis op dit gebied is op dit moment beperkt, maar wij willen het aanbod stelselmatig uitbreiden met aangekochte boeken. Recente boeken waar u afstand van wilt doen, kunt u afgeven bij de bibliotheek of bij het gemeentehuis. Wij danken u voor uw medewerking!
Elke zaterdag van 15 tot 17 uur. Gratis. Raadpleeg onze catalogus op www.bibliotheque-grezels.fr

A TOUTES CELLES ET CEUX QUI AIMENT LIRE…

NOUVEAUTÉS

Fille de carrier, la jeune Angèle a grandi dans un petit village de Bigorre. Alors, lorsque en ces tumultueuses années 1920 son amie Elise lui propose de s'installer à Bagnères de Bigorre, ville synomyme de liberté, elle se prend à rêver.

Viola et Mimo ne peuvent ni vivre ensemble, ni rester longtemps loin de l'autre. Liés par une attraction indéfectible, ils traversent des années de fureur quand l'Italie bascule dans le fascisme. Mimo prend sa revanche sur le sort, mais à quoi bon la gloire s'il doit perdre Viola ?

C'est l'histoire d'une famille, d'une maison et d'un pays. Elle commence à la veille d'une guerre planétaire, dans une ferme de hameau qu'on appelle Les Chaumes. Elle s'achèvera un siècle plus tard, au même endroit. Entre ces deux époques, tu verras vivre ici quatre générations hantées par des secrets et des fantômes.

Le capitaine de gendarmerie Bruno Albertini se rend dans la bâtisse isolée désormais vide, dont les premiers indices laissent à penser qu'un massacre s'est déroulé en ces lieux et que le contenu du coffre-fort a été dérobé. Et tout semble indiquer que Fanny Parrisot serait la clé de cette nuit sanglante.

Le génie narratif de Stephen King atteint de nouveaux sommets et bouscule les frontières de l'imaginaire.
Conte de fées, c'est l'histoire magnifique et terrifiante d'un garçon de dix-sept ans qui hérite de clés ouvrant sur un univers parallèle où le Bien affronte le pouvoir écrasant du Mal.
Une bataille dont l'enjeu est capital... pour notre monde.

MAIS AUSSI...

- **Vous ne connaissez rien de moi** - Julie Heracles - J.C Lattès
- **Les merveilles de Noël** - Bernadette Dupuy - Calmann Lévy
- **L'épaisseur d'un cheveu** - Claire Berest - Albin Michel
- **Sur les traces** - Harlan Coben - Belfond- Albin Michel
- **Rouge Karma** - Jean-Christophe Grangé
- **Le jour et l'heure** - Carole Flves - J.C Lattès
- **Une façon d'aimer** - Dominique Barberis Gallimard

CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE: WWW.BIBLIOTHEQUE-GREZELS.FR

Vous y trouverez l'intégralité des ouvrages de la bibliothèque (recherche par genre, auteur, titre)ainsi qu'un accès au catalogue de la Bibliothèque Départementale du Lot.

Suivez-nous sur notre page
Facebook: www.facebook.com/BibliothequedeGrezels

Au plaisir de vous rencontrer dans nos locaux chaque samedi de 15h à 17h,

L'équipe
de la Bibliothèque,
JACKY, BERNADETTE, MARIE-LINE ET CARINE

LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE DU LOT

est accessible. Il suffit simplement de nous le demander. Tous les contenus sont gratuits. Vous y trouverez :

- des ebooks à télécharger sur liseuse, smartphone, tablette, ordinateur (romans, polars, science-fiction, documentaires, les dernières nouveautés...)
- des livres audio
- des films
- de la presse
- des formations en ligne (langues, sport et fitness, bien-être et santé, loisirs créatifs, secourisme, code et permis...)

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE
Lundi et vendredi de 14h - 17h
Téléphone: 05 65 30 81 51
Email: mairie@grezels.fr

BIBLIOTHÈQUE ET POINT MULTIMÉDIAS
Samedi de 15h - 17h

POSTE (BOÎTE DEVANT L'ANCIENNE MAIRIE)
Levée du courrier
à 9h du lundi au vendredi
[À Puy l'Evêque: 15h,
à Prayssac: 14h30 en semaine]

DÉCHÈTERIE DE PUY L'EVÊQUE
Lundi et jeudi de 14h - 18h
Mardi, mercredi et vendredi de 9h - 12h
et de 14h - 18h
Samedi de 9h - 12h et de 14h - 17h
RENSEIGNEMENTS : 05 65 22 06 99
Pour s'y rendre de Grézels : en arrivant au giratoire à l'entrée de Puy l'Evêque, prendre à droite vers le centre ville puis de suite à gauche. Au stop, de nouveau à gauche. Le centre de tri est situé en face au bout de l'allée.

@

DIFFUSION DU PETIT GRÉZELOIS
Vous recevez ce journal dans votre boîte aux lettres et par courrier électronique si vous l'avez demandé (toujours possible en mairie).

Cependant, si pour respecter « l'écologie », vous souhaitez ne le recevoir que par mail, merci de le faire savoir en mairie mairie@grezels.fr

VOTRE PETIT GRÉZELOIS
Vous pouvez participer à la rédaction de notre journal. Un article, une photo, un commentaire, ou l'envie d'y glisser un reportage. N'hésitez pas à nous contacter par l'intermédiaire de la mairie.

MANIFESTATIONS PRÉVUES

Vendredi 5 avril 18h	Réouverture du Couderc (fermeture le 12, salle réservée)
Dimanche 6 avril	Repas de la chasse
Vendredis 19, 26 avril	Couderc (Auberg'inn le 19)
Vendredis 3, 10, 17 mai	Couderc (Auberg'inn le 17)
Vendredi 24 mai	Couderc soirée musicale avec le groupe *La Frousaille*
Vendredi 31 mai, 7 juin	Couderc
Dimanche 2 juin	Vide-grenier du comité des fêtes
Dimanche 9 juin	Elections européennes
Vendredi 14 juin	Couderc, Auberg'inn et soirée Country avec le club country de Puy l'Evêque
Vendredi 22 juin	Couderc (fermé le 28 juin)
Samedi 29 juin	Fête de la bière du comité des fêtes
Vendredi 5, 12, 19 juillet	Couderc (Auberg'inn le 12) (fermé le 26)
Samedi 6 juillet	Repas de la chasse
Samedi 27 juillet	Festi'vin du comité des fêtes au château
Vendredi 2, 9, 16, 23, 30 août	Couderc ouvertures à préciser dans le prochain Petit Grézelois
Samedi 17 août	Pétanque du comité des fêtes

Du nouveau à la bibliothèque : Grainothèque et livres en langues étrangères

Les bibliothécaires de Grézels, Jacky Carrier et Carine Perez, ont décidé d'élargir leur champ d'activité. En complément du prêt de livres, des revues et des CD, elles se lancent dans la création d'une grainothèque. Dans le village où quasiment tout le monde bénéficie d'un jardin, il leur a paru utile d'organiser une « banque de graines ». Ainsi les amateurs de fruits de fleurs et de légumes pourront venir déposer (ou retirer) gratuitement des graines. Des échanges qui seront certainement fructueux. Déjà, quelques pochettes classées et répertoriées, réalisées à l'aide de feuilles d'anciens livres, ont recueilli de quoi faire pousser potiron et herbes aromatiques. Cette innovation a aussi pour objectif de développer les liens sociaux entre les habitants. Les dépôts peuvent s'effectuer également à la mairie dans des enveloppes portant le nom des graines, en privilégiant des variétés anciennes et traditionnelles de nos terroirs. Dès maintenant, avec l'arrivée du printemps, la biodiversité est à l'honneur.
Par ailleurs, devant le nombre importants de résidents étrangers dans le commune, un rayon de livres en langues étrangères est déjà ouvert.

Article repris avec l'aimable autorisation de Laurent Fournié, correspondant de la Dépêche

RESPONSABLES POUR LA PUBLICATION
Directeur : Sébastien Perez
Rédaction : Agnès Chapelet-Voye, Christine Cogné, Valérie Jampierre, Serge Levergeois
Mise en page: Mary Ann Smit

Agnès

Christine

Valérie

Serge

Mary Ann

Illustrations: freepik.com et vecteezy.co,